

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 décembre 2016

PLF 2017 - (N° 4271)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 177

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 62 SEXIES

Mission « Sécurités »

À la dernière phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« qu'elles ont été cotisées ou non »

les mots :

« que le bénéficiaire a cotisé ou non pour ces années ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.